

<http://www.snetap-fsu.fr/Jurisprudence-retention-de-note.html>



Jurisprudence rétention de note : Précision.

- Nos Actions - Archives - 2008-09 Archives - 2008-09 - Action rétention des notes - Questions / Réponses -

Date de mise en ligne : lundi 16 juin 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- Suite à des demandes de **précisions concernant la question d'une jurisprudence en lien avec notre action de rentrée "rétention des notes"** (voire message du 08 09 08 aux sections intitulé "Questions-réponses : Action rentrée 2008"), le groupe de suivi de l'action du SNETAP tient à souligner les éléments suivants :
- En fait, **il n'y a pas à proprement parler de jurisprudence "directe"**, autrement dit, jamais les actions de ce type qui ont pu avoir lieu dans les collèges ou les lycées de l'Education Nationale ou dans les lycées agricoles, n'ont donné lieu à poursuites.
- **Après consultation de notre cabinet d'avocat, spécialisé en droit public**, il apparaît que par analogie (jurisprudence en lien avec d'autres types d'action s'apparentant à une grève administrative, dans le cadre d'un autre secteur public), l'administration pourrait être tentée d'établir des parallèles et engager certaines procédures du type retenue sur traitement pour service non fait ou sanction disciplinaire, apparentant la rétention des notes à une inexécution partielle du service susceptible de justifier lesdites mesures...
- Pour autant, et cela apparaissait peut-être comme une contradiction relative dans notre premier message, mais le seul élément qui est prévu dans le statut des enseignants (ex : statut des [PCEA](#) et même formulation dans celui des [PLPA](#)) est le suivant : "Dans ce cadre, ils assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves et contribuent à les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation". Mais pour le reste, la transmission de notes ne figure explicitement dans aucune obligation de service des enseignants. Voilà pour ce que nous apprend le droit sur cette question.

Enfin, c'est bien là une nouvelle fois, que plus que jamais l'action collective sera la clé de notre réussite dans la mise en œuvre de cette action de rétention des notes, dans l'intérêt de nos élèves, de leurs familles et de l'[EAP](#)...

Bon courage à tous,